

## Comment agir concrètement ?

### Chacun peut agir concrètement :

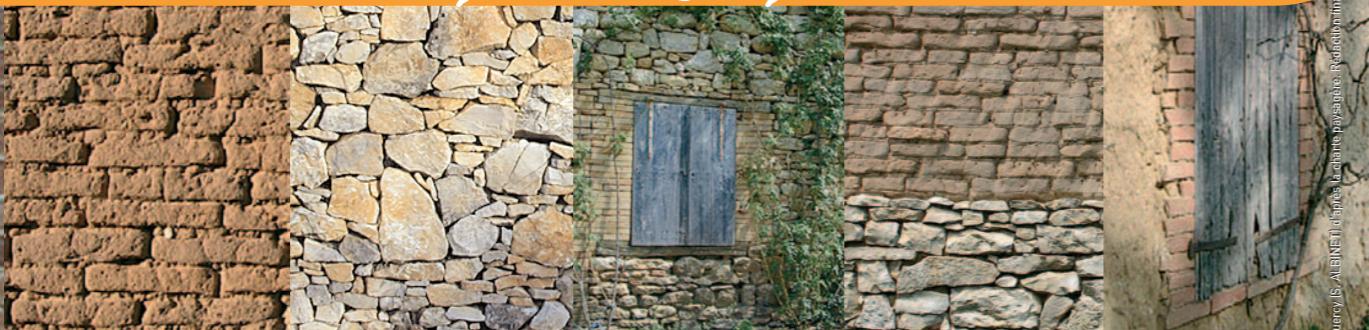
- en apprenant à regarder autour de soi avant de construire,
- en préservant les éléments forts du paysage (arbres remarquables, patrimoine bâti, perspectives visuelles...)
- en préservant les milieux naturels de qualité (boisements en bordure des cours d'eau, mares, prairies à orchidées...)
- en entretenant son patrimoine bâti, ses plantations et en privilégiant les plantations d'essences locales
- en utilisant les couleurs et les matériaux locaux pour restaurer ou rénover des bâtiments
- en maintenant et en renforçant le maillage de haies, en entretenant et en restaurant les murets de pierres...

De nombreuses recommandations sur ces sujets sont rassemblées dans un document nommé **Boîte à outils**.

Elle suggère des pistes d'action et des éléments de réponse à des questions pratiques telles que :

- Quelles essences végétales choisir pour planter une haie champêtre, des arbres dans le bourg ?
- Quels matériaux et couleurs employer en façade et en toiture selon la localisation de mon habitation ?
- Comment favoriser l'insertion de mon habitation / de nouvelles constructions dans le paysage ?
- Comment valoriser la zone d'activités située dans ma Commune ?
- Comment mieux intégrer mes bâtiments agricoles dans le paysage ? ...

### Quelques matériaux du Pays Midi-Quercy



Terre cuite

Terre crue

Pierre calcaire

Mélange pierre-brique

Mélange pierre-brique

Mélange terre-brique

Pour consulter la charte paysagère ou en savoir plus,  
veuillez contacter :

#### Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

1, rue du 11 novembre 1918 - BP 82 - 82800 NEGREPELISSE  
Tél. : 05 63 24 60 64 - Fax : 05 63 24 60 65  
Courriel : [pays.midi.quercy@info82.com](mailto:pays.midi.quercy@info82.com)  
Site internet : <http://www.midi-quercy.fr>

#### Communauté de Communes du Quercy Caussadais

Maison de l'entreprise - ZI de Meaux - 82300 CAUSSADE  
Tél. : 05 63 93 28 66 - Fax : 05 63 93 29 54  
Courriel : [quercycaussadais@wanadoo.fr](mailto:quercycaussadais@wanadoo.fr)

#### Communauté de Communes du Quercy Vert

33, av. de Montauban - 82230 MONCLAR-de-QUERCY  
Tél. : 05 63 30 46 46 - Fax : 05 63 30 46 28  
Courriel : [cde-quercyvert@info82.com](mailto:cde-quercyvert@info82.com)

#### Communauté de Communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

Hôtel de Ville - 82140 St-ANTONIN-NOBLE-VAL  
Tél. : 05 63 30 67 01 - Fax : 05 63 30 68 58  
Courriel : [ccqrga@wanadoo.fr](mailto:ccqrga@wanadoo.fr)

La diffusion de ce document est cofinancée par :  
le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, le  
Conseil Régional Midi-Pyrénées et l'Union Européenne dans le cadre du FEDER  
(Fond Européen de Développement Régional).

#### Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron

10, av. Sadi-Carnot - BP 35 - 82800 NEGREPELISSE  
Tél. : 05 63 30 90 90 - Fax : 05 63 30 90 91  
Courriel : [cc.terrasses.vallee.aveyron@info82.com](mailto:cc.terrasses.vallee.aveyron@info82.com)

#### Maison du Patrimoine Midi-Quercy

Labarthe - 82160 CAYLUS  
Tél. : 05 63 24 06 26 - Fax : 05 63 24 07 10  
Courriel : [mdp82@wanadoo.fr](mailto:mdp82@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://www.maisondupatrimoine-midiquiry.org>

#### CAUE du Tarn-et-Garonne

7, bd Midi-Pyrénées - 82000 MONTAUBAN  
Tél. : 05 63 21 79 08 - Fax : 05 63 91 22 12  
Courriel : [caue82@cg82.fr](mailto:caue82@cg82.fr)  
Site internet : <http://www.caue-mp.fr>

# Charte Patrimoine et Paysages pour Demain :



## Charte Paysagère du Pays Midi-Quercy

### Lexique... pour mieux comprendre le Pays

#### Pays :

Territoire présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale [Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 modifiée et décrets].

#### Syndicat Mixte du Pays :

Structure qui gère et administre le projet de Pays.

#### Conseil de développement :

Instance de concertation et de consultation au niveau du Pays, composée de "non élus", acteurs de la société civile (issus de secteurs socioéconomiques, culturels ou associatifs).

#### Charte de Pays :

A ne pas confondre avec la charte paysagère, la Charte de Pays est élaborée par les élus et le Conseil de développement du Pays. Sur la base d'un diagnostic, elle décrit les orientations fondamentales du territoire à un horizon de dix ans, précise les principes et les moyens d'action qui seront engagés.

#### Développement durable :

Consacré par le Sommet de Rio-de-Janeiro de 1992, il peut être défini comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il prend en compte la dimension sociale, environnementale et économique. Les Pays sont des territoires de mise en œuvre du développement durable.

### Pourquoi une charte paysagère en Pays Midi-Quercy ?

Le Pays Midi-Quercy se caractérise par une richesse patrimoniale et paysagère exceptionnelle. Cette richesse est source d'attractivité résidentielle, économique et touristique.

Or les paysages évoluent. Ils se transforment sous l'influence du développement urbain, des voies de transport, des changements économiques, sociaux et techniques ; par exemple sous l'effet d'une pression urbaine mal maîtrisée ou de la disparition d'une activité agricole dans un lieu donné.

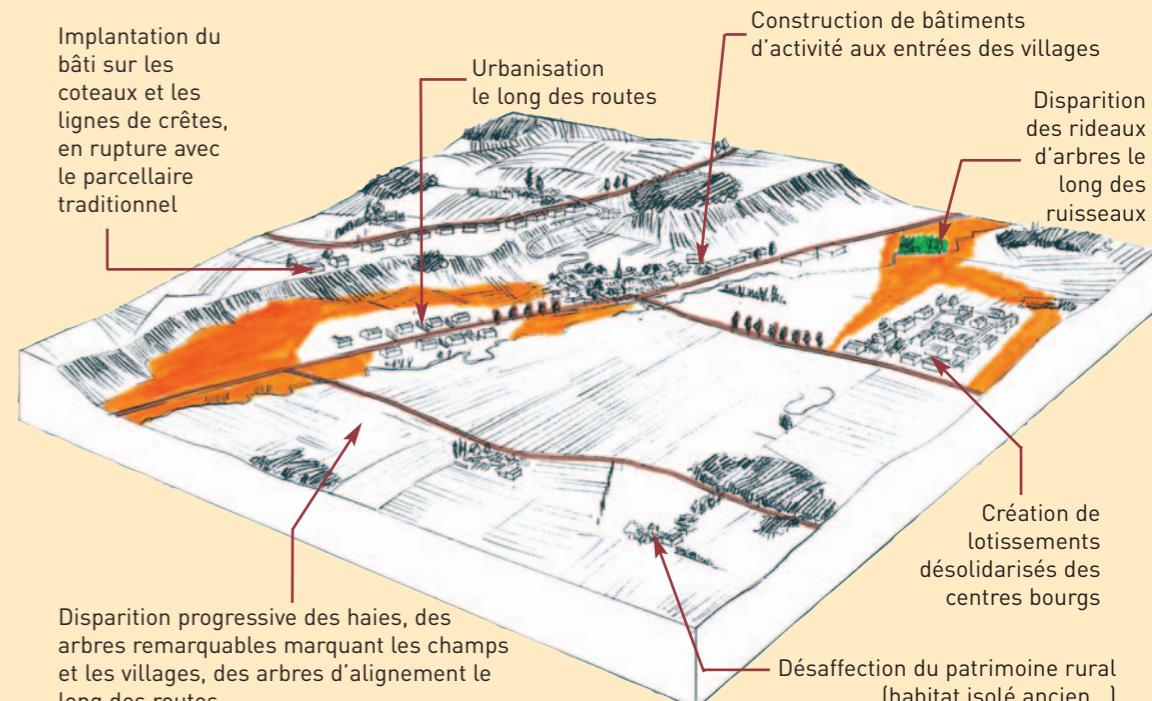
Aujourd'hui, certains paysages du Pays Midi-Quercy sont menacés.

Conscients d'être les dépositaires d'un patrimoine naturel et culturel de grande qualité, les élus et les acteurs socioprofessionnels du Pays Midi-Quercy ont souhaité mettre en place une charte afin de mieux connaître et de préserver les éléments qui forgent cette richesse du territoire, et qui constituent son identité.

Cette charte paysagère est appelée "Charte Patrimoine et Paysages pour Demain".

Cette brochure vous apporte une première information sur ce projet commun de préservation et de valorisation des paysages. Ce projet paysager s'inscrit dans la Charte de Pays\*, c'est-à-dire dans la démarche de développement durable\* du Pays Midi-Quercy.

### Exemple de risques d'évolution non maîtrisée des paysages : cas des vallées et des villages



## Qu'est-ce qu'une charte paysagère ?

C'est un document public, contractuel, issu d'une démarche volontaire et partenariale. Ainsi, plusieurs bureaux d'étude, les Communes, les Communautés de Communes, le Syndicat Mixte du Pays, les acteurs de la vie locale réunis en Conseil de développement\*, les représentants des administrations et des milieux professionnels concernés ont été associés à son élaboration. Cette charte paysagère est également :

### Un outil pour mieux connaître les paysages et le patrimoine du Pays Midi-Quercy

Un diagnostic présente les fondements et les caractéristiques de ces paysages : leur diversité, l'importance des sols, de l'eau, des reliefs, le patrimoine naturel et bâti, les savoir-faire agricoles, l'armature des villes et des villages. Les dynamiques d'évolution des paysages sont aussi mises en évidence : extension de l'urbanisation, changements des pratiques agricoles...

### Un document de référence définissant le projet du Pays Midi-Quercy en faveur du paysage et du patrimoine à long terme

Les **enjeux** liés à une évolution maîtrisée des paysages de ce territoire sont identifiés : maintenir une agriculture et une sylviculture vivantes, protéger et valoriser les sites remarquables, conforter les bourgs, les villages et les hameaux...

De plus, une **stratégie d'intervention** est préconisée à travers plusieurs **Plans de paysage** : Plan de paysage de Pays et Plans de terroir.

### Un outil d'aide à la décision : pour une prise en compte effective du paysage dans les projets d'aménagement

La charte paysagère est un guide pratique à l'usage de tous ceux qui veulent agir concrètement en faveur d'un paysage de qualité. Elle fournit un ensemble de recommandations, précise les actions à mener, donne des pistes pour agir.

### Un document qui engage ses signataires, par le biais d'une charte contractuelle

Toutefois, la charte paysagère n'a pas de valeur réglementaire, elle n'est pas opposable au tiers.

*Agir pour préserver et mettre en valeur la qualité des paysages et du patrimoine en Pays Midi-Quercy*



## A qui s'adresse la charte paysagère du Pays Midi-Quercy ?

**Elle s'adresse à tous** : aux élus, aux habitants, aux agents économiques et socioprofessionnels, et d'une manière générale aux personnes qui interviennent sur ce territoire. C'est un document de référence pour les acteurs du Pays Midi-Quercy et leurs partenaires.

### Quels sont ses objectifs ?

Sur le moyen et long terme, **"développer la qualité globale de ce territoire**, ses capacités d'accueil, d'attractivité et de cohésion" et **"affirmer une démarche d'avenir pour agir sur l'évolution qualitative"** du Pays Midi-Quercy. Plus concrètement, il s'agit de favoriser l'accueil de nouveaux habitants, de nouveaux services et le développement d'activités économiques à partir d'un **projet de préservation de nos paysages et de notre patrimoine naturel et culturel**.

### Comment est-elle appliquée ?

Pour faciliter la mise en oeuvre des actions recommandées dans la charte paysagère, 11 fiches "projets pilotes" ont par exemple été établies. Les projets pilotes sont destinés à "faire école" et à être réalisés en suivant certains critères de qualité. A ce jour, certains d'entre eux ont été engagés. Quelques exemples de thèmes choisis :

*Aménagement des entrées et de la traversée de bourg à Montricoux  
Extension de bourg et création d'un lotissement à Monteils  
Valorisation du maillage rural le long du G.R. de Pays Midi-Quercy  
Rénovation et insertion paysagère de bâtiments agricoles.*

D'une manière générale, les Plans de paysage et les recommandations de la charte paysagère peuvent être appliqués ou traduits dans **divers domaines** : **réglementaire** (dans des documents d'urbanisme par exemple), **opérationnel** (dans des projets d'aménagement et d'habitation), **pédagogique** (information et communication, sensibilisation, animation)...

Ils peuvent porter sur une parcelle publique ou privée, sur une ou plusieurs Communes ou sur la totalité du Pays. Ainsi, la mise en oeuvre des actions proposées permet la participation de tous.

**En se basant sur la charte paysagère, chacun, selon son niveau d'action et de responsabilité, peut contribuer à maintenir et à développer des paysages de qualité.**

